



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AS - INT - 400

Déposé le 08.10.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Enseignantes ICA, quelle patience!

Texte déposé

Lors du passage au nouveau système DECFO, des enseignantes ICA (information, communication, administration) , une trentaine de personnes concernées, n'ont pas été colloquées comme leurs collègues s'occupant des mêmes élèves en écoles professionnelles ou des enseignant.e.s ICA travaillant au gymnase. Surprise: les enseignantes ICA au niveau des écoles professionnelles sont toutes des femmes, alors que ceux et celles travaillant au niveau gymnasial sont des femmes et des hommes ! Une enseignante a mené une procédure devant le Tribunal des prud'hommes en s'appuyant sur la Loi sur l'égalité (LEg), ce qui a permis d'ordonner une expertise. Celle ci a conclu que la collocation des enseignantes ICA n'étaient pas correcte. Malgré cette expertise LEg défavorable pour l'Etat-employeur, ce dernier n'a pas cherché à trouver une solution conventionnelle et a préféré attendre le résultat du procès. Après une dizaine d'années de procédure, le Tribunal a donné raison à l'enseignante estimant que le principe d'égalité avait été violé. Le jugement a été confirmé en février 2019 par le Tribunal cantonal contre lequel, semble-t-il, le Conseil d'Etat n'a pas recouru. L'enseignante concernée a été colloquée de manière plus favorable dès le 1er janvier 2012. Malheureusement, le Conseil d'Etat, pour des raisons peu compréhensibles, n'a, à ce jour, pas appliqué ce jugement aux autres enseignantes ICA travaillant en écoles professionnelles. Malgré des relances du Syndicat vaudois des maîtres-ses de l'enseignement professionnel (SVMEP), aucune solution n'est apparue .

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quand le Conseil d'Etat va-t-il appliquer la décision du Tribunal des prud'hommes, confirmée par le Tribunal cantonal, en colloquant les enseignantes ICA travaillant en écoles professionnelles dans la fonction 14511 ?
2. Une enseignante ayant été revalorisée au 1er janvier 2012, les autres personnes concernées toucheront -elles un rétroactif à partir de cette date?
3. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il son manque d'empressement, pour le moins, à proposer une solution bien qu'il ait été relancé à plusieurs reprises?
4. Les personnes parties à la retraite ou ayant changé d'emploi bénéficieront-elles aussi du rétroactif qui leur est dû ?
5. Durant la procédure, l'expertise LEg concluait que les enseignantes ICA étaient pénalisées dans leur collocation. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il choisi de poursuivre la procédure judiciaire au lieu de trouver une solution conventionnelle ?
6. La procédure a été menée par un bureau d'avocats externe et a duré de nombreuses années. Quel en a été le coût pour l'Etat ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Marc Vuilleumier

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

BUCLIN Hubrien
KELLER VINCENT

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh 

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

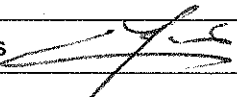
Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François 

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy


Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme 

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis 

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel 

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glavyre Yann 

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François 	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan 	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre 